

Quelques brèves municipales ...

Logement communal

Le sujet revient sur la table et après quelques vifs échanges, la majorité municipale accepte de faire poser un linoléum dans le logement d'Evelyne Michaux. Il nous paraît peu concevable de commencer des travaux dans un appartement et ne pas les achever !!!

Salaire de l'employé communal

Le budget de l'eau étant très excédentaire, nous constatons qu'il y a peu de dépenses de fonctionnement alors que l'employé communal travaille régulièrement pour le service de l'eau : relevé des compteurs, tonte autour du château d'eau, travaux sur réseau ... et il serait logique que certaines de ces heures de travail soient rémunérées avec ce budget.

Le maire nous indique que le percepteur a évoqué ce problème et il serait souhaitable de réfléchir à cela avant que la compétence eau ne soit prise en charge par la Communauté de Communes.

Subventions versées

Les subventions 2015 sont reconduites pour 2016, à savoir 230 € au Comité des fêtes pour l'organisation du 14 Juillet, 230 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, 100 € à l'ADMR de Lamarche, 60 € au Souvenir français et 50 € à l'hôpital de Lamarche.

Une subvention de 50 € était accordée à l'association des Trois Provinces mais la minorité municipale propose de doubler cette subvention face aux difficultés financières rencontrées par l'ADP3P. Notre proposition est acceptée malgré les réticences de certains élus.

Travaux sylvicoles

Les services de l'ONF étant onéreux, il est fait appel à la société Martin de Relanges qui présente un devis de 350 € HT pour le dépressage de la parcelle 22.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

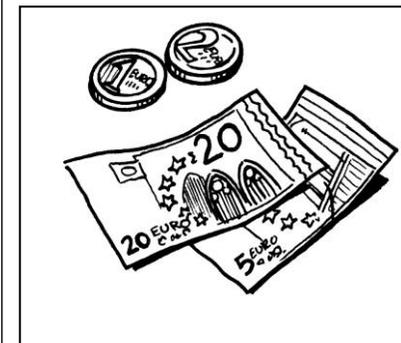
La petite gazette senaïsoise n° 13 (Avril 2016)

Dans cette gazette, vous pourrez découvrir le compte administratif 2015 de la commune de Senaïde en deux parties distinctes, **le fonctionnement** c'est-à-dire les charges annuelles (salaires, électricité, indemnités des élus, chauffage, téléphone ...) et **l'investissement**, c'est-à-dire les travaux programmés par la municipalité.

Vous pourrez constater que ces deux chapitres sont très excédentaires en 2015.

Les élus réunis en conseil municipal le mercredi 30 Mars 2016 ont voté les comptes administratifs 2015 et ont validé le budget primitif 2016.

Peu de précisions de la part de la majorité municipale même si certains travaux sont déjà actés : perron de l'église, chemin du château d'eau mais pas de nouvelles de la voirie ou de l'accessibilité handicapés...
Pas d'augmentation des taxes en 2016.



Formation des élus

Tous les élus ont droit à une formation et cela fait maintenant deux ans que nous demandons le programme de formation au maire qui ne nous le communique jamais ! Encore un droit bafoué !!!

Budget de l'eau

Le budget de l'eau est très excédentaire (plus de 82 000 €) et un débat s'engage sur les orientations budgétaires car, à partir du 1^{er} Janvier 2020, l'eau sera gérée par la Communauté de Communes.

Il est proposé pour 2016 la réfection du chemin conduisant au château d'eau d'une longueur d'environ 100 mètres avec pose de canalisations.

Ont participé à l'élaboration, au financement et à la distribution de cette gazette Hélène Bouvier, Josiane Defrain, Jacques Fourcade, Stéphane Menestrel et Michel Pierdon.